

Expatriés – RAPMI EN «TOTAL» TRANSPARENCE

Le CCE a mis la Direction en justice pour non respect de l'application des RAPMI (règles d'administration du personnel en mobilité internationale).

Parmi les manquements, il faut citer le défaut d'information des instances de modifications apportées aux RAPMI ou des décisions prises en filiales et contraires aux RAPMI.

En effet, la CGT estime que la Direction veut ignorer les difficultés rencontrées par les salariés expatriés et leur famille et sous-estime les mauvaises conditions de travail et de vie dans certaines filiales.

La CGT a donc voté pour ester en justice, contrairement à la CFE-CGC et la CFDT qui ont estimé qu'il n'y avait pas matière à lancer une telle procédure : **les salariés apprécieront !**

La Direction présageant sans doute une issue défavorable à cette action en justice, a souhaité rencontrer les Organisations Syndicales afin dit-elle : *"de trouver, grâce au dialogue social, une issue positive et concrète au litige en coursde nature à mettre un terme à ce contentieux."*

La CGT se félicite de l'infléchissement de la position de la Direction. Cela démontre a posteriori la justesse de la position de la CGT qui est de défendre en toute occasion les salariés et particulièrement les salariés expatriés.

La CGT a des revendications concernant l'expatriation, en particulier elle demande depuis longtemps l'élection par le personnel expatrié de chaque filiale de Représentants Expatriés. La Direction refuse toujours d'accéder à cette demande. Actuellement, certaines filiales n'ont toujours pas de représentants, dans d'autres, la Direction les nomme unilatéralement.

Pourtant, la Direction de certaines filiales est consciente de l'importance de ces représentants et n'hésite pas à l'écrire :

"La fonction de Représentant Expatrié est une fonction locale qui permet de catalyser les interrogations de l'ensemble de la population expatriée Total et de faciliter ainsi les échanges entre la Direction de la Filiale et son personnel expatrié. Son rôle est de créer un lien permanent avec la Direction sur toute question utile."

Des Représentants qui dérangent... ...mais que Total ne peut éliminer!

En effet, lorsque la CGT demande la communication de la liste des "Représentants Expatriés", par filiale et par site, la Direction s'y oppose fermement,de peur que nous puissions entrer en contact avec eux.....

Lors de situations de crise contact entre ces "Représentants Expatriés" et les élus DP, CE, CCE ou les Commissions qui les composent, paraît incontournable.

Alors même que nos métiers nous amènent régulièrement à fréquenter les filiales, que ce soit en tant que résident, rotationnel ou simple missionnaire, ces **Représentants doivent être des référents identifiés.**



La CGT reformule donc sa demande auprès de la Direction afin qu'elle prenne en compte les points suivants :

- **établir un cadre conventionnel** pour des élections de "Représentants Expatriés" dans chaque filiale par les salarié(e)s expatrié(e)s,
- **diffuser publiquement la liste de ces élu(e)s**, par le biais des fiches pays existant sur le site "Sûreté Groupe" et sur le site "Mobilité Internationale", par exemple,
- **donner des moyens aux élu(e)s** afin de pouvoir communiquer librement avec ces salarié(e)s par la mise en place, notamment, d'adresses de messagerie d'entité (REPR-EXPAT-PAYS-SITE@TOTAL.COM par ex.).

Au cours de ce mandat la CGT est montée sans relâche au créneau concernant :

- les difficultés connues par les célibataires géographiques et les mesures de restriction que la Direction voulaient leur appliquer,
- les difficultés faites aux salariées expatriées lors de leur grossesse,
- la possibilité pour les expatriés de bénéficier du protocole égalité professionnelle,
- la possibilité d'un congé prénatal pour les femmes expatriées,
- les conditions de congé de paternité et d'accueil de l'enfant,
- la situation des conjoints accompagnant le salarié expatrié,
- la problématique de retour d'expatriation pour les salariés et leur conjoint,
- le suivi médical des expatriés et de leur famille,
- le suivi des rapatriés de pays en situation de guerre, ou considérés comme tels,
- les conditions des jeunes expatriés en formation,
- l'évolution de carrière des rotationnels.

Grâce à l'action et la ténacité de la CGT, certains de ces sujets ont fait l'objet d'améliorations sensibles :

- concernant les rotationnels, la Direction a consenti un effort de reconnaissance en augmentant le nombre de cadrations de ces expatriés en 2012,
- concernant le suivi médical, des possibilités de suivi pédiatrique et gynécologique dans certaines filiales.

Il reste du pain sur la planche concernant l'amélioration des conditions de travail et de vie des expatriés et leur famille.

Les militants CGT restent mobilisés.

VOTER CGT c'est s'assurer d'être bien défendu !

la **cg**t, le syndicat de référence